



Association canadienne des courtiers de fonds mutuels
Mutual Fund Dealers Association of Canada
121 King Street West, bureau 1000, Toronto (Ontario) M5H 3T9
TÉL. : (416) 361-6332 TÉLÉC. : (416) 943-1218 SITE WEB : www.mfda.ca

Personne-ressource : Ken Woodard
Directeur, Communications et services aux
membres
Téléphone : (416) 943-4602
Courriel : kwoodard@mfda.ca

BULLETIN n° 0224 – M
Le 4 octobre 2006

Bulletin de l'ACFM

Renseignements sur l'adhésion

Aux fins de distribution aux personnes intéressées dans votre société

Interdiction d'opérations - Promittere Retirement Trust et Promittere S&P 500 Limited

Le personnel de l'ACFM a appris que certains membres de l'ACFM et leurs personnes autorisées négocient des titres ou recommandent des titres de PROMITTERE S&P 500 LIMITED et de PROMITTERE RETIREMENT TRUST.

Le 15 septembre 2006, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba a émis une interdiction d'opérations temporaire en vertu de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* contre PROMITTERE S&P 500 LIMITED et PROMITTERE RETIREMENT TRUST.

Cette interdiction a été prorogée jusqu'au 15 février 2007 par une autre ordonnance de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba émise le 29 septembre 2006.

Les membres sont priés de consulter le site Web de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba à www.msc.gov.mb.ca pour obtenir de plus amples renseignements.